

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 4 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur AGUIAR, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

M. Bernard AGUIAR, M. PACAUD Jacques, Mme CHAZELLE Marie-Laure, M. BALESTRINO Damien, Mme DEMAY Nadine, M. DELMAS Jean-François, Mme GIRARD Nadine, M. COUSTET Patrick, M. DELEUZE Gérard, M. PRIEUR Thierry, Mme MORLAT-KULCZAK Aurore, Mme FRANCOIS Gaëlle, M. PARENTON Jacky, Mme LATAPIE Christiane, M. COSTA Florian.

Pouvoirs :

M. GUINATIER Didier à M. PACAUD Jacques
Mme LLOPIS Nadine à Mme CHAZELLE Marie-Laure
Mme FURBERG Claude à Mme Nadine DEMAY
Mme SAN EUSEBIO Mélissa à Mme Nadine GIRARD
Retard de Mme CHAZELLE.

Absent :

Néant.

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 15

Absents représentés : 4

Votants : 19

Secrétaires (2) : Mme MORLAT-KULCZAK Aurore et Mme FRANCOIS Gaëlle sont élues secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation des procès-verbaux des conseils municipaux des 23 avril 2026 et 05 juin 2026
2. Décisions du Maire
3. Comptes rendus des commissions communales
4. Compte rendu des commissions intercommunales

Affaires Intercommunales

Affaires Générales

Enfance - Affaires Scolaires

Projets / travaux / Investissement

Néant.

Affaires Ressources Humaines

5. Mise à jour du tableau des effectifs

Affaires Financières

6. Actualisation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026
7. Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2026
8. Informations Diverses
9. Questions Diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- 8. Convention de mise à disposition de locaux à la Société de Chasse du Vernet
- 9. Fourniture et installation d'un columbarium : mise à jour du plan de financement
- 10. Acquisition de matériels techniques : mise à jour du plan de financement

Validés à l'unanimité.

1. Validation des procès-verbaux des conseils municipaux des 23 avril 2026 et 05 juin 2026 :

Le Conseil Municipal valide à 1 voix contre et 17 voix le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026.

****Arrivée de Mme Marie Laure CHAZELLE à 20h15****

2. Décisions du Maire

- Décision du maire n°2026-001 du 6 mai 2026 : Convention de ligne de trésorerie avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France pour 50 000 € à taux variable sur l'ESTER : taux actuel à 1.932 % + 0.400 % de marge. Pas de frais de non utilisation. Objectif : rembourser rapidement cette ligne de trésorerie dans les 3 mois.

3. Comptes rendus des commissions communales

- Commission 1 : affaires ressources humaines : réunie le jeudi 4 juin à 18h : détail du calcul de la rémunération dans la fonction publique territoriale et de l'évolution des carrières des agents. Point sur le tableau des effectifs.
- Commission Finances : réunie le jeudi 4 juin à 19h : étude d'une évolution tarifaire sur les services périscolaires et notamment la restauration scolaire suite à l'augmentation du prix unitaire des repas par le SIVU Cuisine Locale de Cusset.

4. Comptes rendus des commissions intercommunales

Ce point a pour objectif que chaque élu délégué à un organisme puisse s'exprimer sur les derniers sujets des réunions auxquelles il a participé.

- SIVU Cuisine Locale de Cusset : 27 mai 2026. Mme DEMAY. Commission d'appel d'offres pour les viandes, installation du bureau et intégration de la Ville de St Germain des Fossés au 1^{er} septembre 2026.
- Conseil Communautaire du 30 avril 2026. M. AGUIAR.

Affaires Ressources Humaines

5. Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient aussi au Conseil Municipal, de modifier le tableau des emplois,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 juillet 2025,

Considérant l'arrêté du maire n°060 en date du 1^{er} juin 2021 relatif aux lignes directrices de gestion de la Commune,

Considérant les avis favorables du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de l'Allier en date du 16/04/2026,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajuster le tableau des effectifs par les modifications suivantes suite aux départs en retraite ou mutation, ainsi qu'aux avancements de grade, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17.42/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint de maîtrise à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ème} classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 21.50h

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les ajustements proposés ;
- Ajuste le tableau des effectifs des emplois permanents au 1^{er} juillet 2026 comme suit :

SERVICES	GRADES DU CADRE	NOMBRED'EMPLOIS
Administratif	- Rédacteur	- 1 TC poste susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
	- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	- 1 TC
	- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- 1 TC
Service scolaire et entretien	- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} Classe	- 1 TC
	- Adjoint d'animation	- 1 TNC (28/35 ^{ème})
	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} Classe	- 1 TC
	- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	- 1 TC
	- Adjoint technique	- 1 TC
	- Adjoint technique	- 1 TNC (28/35 ^{ème}) poste susceptible d'être pourvu contractuellement selon la réglementation en vigueur
	- Adjoint technique	- 1 TNC (21.50/35 ^{ème})
Technique	- Agent de maîtrise principal	- 1 TC
	- Adjoint technique	- 3 TC postes susceptibles d'être pourvu contractuellement selon la réglementation en vigueur

Adoptée à l'unanimité. Délibération n°DCM001-11/06/2026

Affaires Financières

6. Actualisation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026

Vu la délibération n°007 en date du 7 juin 2012 relative aux tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire,
Vu la délibération n°003 en date du 8 juillet 2015 relative aux tarifs de la cantine scolaire,
Vu les délibérations n°006 du 18/06/2018 et n°008 du 01/07/2021, relative aux tarifs de la cantine scolaire, garderie périscolaire, garderie du mercredi midi et des TAP,
Vu la délibération n°001 du 27/02/2024 relative au changement du rythme scolaire du groupe Marcel Guillaumin à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024,
Vu la délibération n°002 du 04/06/2024 portant actualisation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 et convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires,
Vu la délibération n°005 du 17/07/2025 portant actualisation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025,
Considérant les nouveaux tarifs applicables par le SIVU pour la fourniture des repas enfants et adultes et des gouters à compter du 1^{er} mars 2026,
Considérant l'inflation générale des coûts de la restauration scolaire,
Considérant la proposition de la Commission Finances de réviser les tarifs des repas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 1 voix contre et 18 voix pour :

- Fixe les tarifs du service périscolaire de restauration scolaire comme suit :

Tranche QF	Repas Primaire	Repas maternelle	Repas Adulte
T1 0 à 599	1.00 €	1.00 €	6.75 €
T2 600 à 999	4.40 €	4.10 €	
T3 1000 à 1499	4.65 €	4.35 €	
T4 1500 à 1999	4.90 €	4.60 €	
T5 ≥2000	5.15 €	4.85 €	
Tarif majoré*	6.25 €	6.25 €	

- Dit que ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2026,
- Dit que le tarif plein (T5) sera appliqué à défaut de justificatif des revenus et/ou du quotient familial CAF par les familles,
- Charge Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de l'exécution de la présente.

Adoptée à 1 voix contre et 18 voix pour. Délibération n°DCM002-11/06/2026.

7. Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2026

Vu la délibération n°007 en date du 7 juin 2012 relative aux tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire,
Vu les délibérations n°007 du 29/06/2016 et n°005 du 04/08/2016, relative aux tarifs de la garderie périscolaire du mercredi,

Vu les délibérations n°006 du 18/06/2018 et n°008 du 01/07/2021, relative aux tarifs de la cantine scolaire, garderie périscolaire, garderie du mercredi midi et des TAP,

Vu la délibération n°001 du 27/02/2024 relative au changement du rythme scolaire du groupe Marcel Guillaumin à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024,

Vu la délibération n°001 du 04/06/2026 portant Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs et du centre de loisirs du mercredi à compter du 1^{er} septembre 2024

Considérant les nouveaux tarifs applicables par le SIVU pour la fourniture des gouters à compter du 1^{er} mars 2026,

Considérant l'inflation générale des coûts des services périscolaires,

Considérant la proposition de la Commission Finances de réviser les tarifs,

Les tarifs proposés sont les suivants :

Accueil de loisirs du matin et du soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Tranche QF	ALSH forfait matin	ALSH forfait soir
T1 0 à 599	0,90 €	1,41 €
T2 600 à 999	1,05 €	1,65 €
T3 1000 à 1499	1,20 €	1,88 €
T4 1500 à 1999	1,35 €	2,12 €
T5 ≥2000	1,50 €	2,35 €

Accueil de loisirs du Mercredi :

Tranche QF	CLSH forfait Matin	CLSH forfait après midi
T1 0 à 599	3,06 €	3,42 €
T2 600 à 999	3,57 €	3,99 €
T3 1000 à 1499	4,08 €	4,56 €
T4 1500 à 1999	4,59 €	5,13 €
T5 ≥2000	5,10 €	5,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 1 voix contre et 18 voix pour :

- Dit que les nouveaux tarifs s'appliquent à compter de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2026,
- Dit que le tarif plein (T5) sera appliqué à défaut de justificatif des revenus et/ou du quotient familial CAF par les familles,
- Charge Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de l'exécution de la présente.

Adoptée à 1 voix contre et 18 voix pour. Délibération n°DCM003-11/06/2026.

Ajouts à l'ordre du Jour

8. Convention de mise à disposition de locaux à la Société de Chasse du Vernet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2125-1

Vu la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit,

Considérant que les activités qu'elles proposent, les associations vernétoises sont des acteurs irremplaçables de la Commune,

Considérant que le dynamisme associatif doit être soutenu par la puissance publique, notamment par la mise à disposition d'infrastructures municipales,

Considérant que la commune décide de soutenir les associations locales dans la poursuite de leurs objectifs, en mettant gratuitement à disposition des locaux communaux lui appartenant,

Considérant que la présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition gratuite d'un local à la Société de Chasse du Vernet,

Considérant que la convention de mise à disposition des locaux présente un caractère précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local communal sis à La Ferme de Beaudechet, au profit de la Société de Chasse du Vernet, dont le projet est annexé à la présente,
- Autorise M. le Maire à signer tout autre document nécessaire afférent à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité. Délibération n°DCM004-11/06/2026.

9. Fourniture et installation d'un columbarium : mise à jour du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°016 du 26/11/2025 portant sollicitation de financements pour la fourniture et la pose d'un columbarium au cimetière communal.

Considérant le solde du Fonds de Solidarité Territorial porté par la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, d'un montant de 11 804,63 €,

Considérant la possibilité d'utiliser le FST pour des dépenses d'investissement, à raison de 50% maximum du montant restant à la charge de la commune, en respectant le seuil total des aides publiques à 80%,

Considérant l'attribution d'une subvention FST de 4 021.45 € par délibération du conseil communautaire en date du 30 avril 2026 pour une dépense subventionnable de 30 000 € HT,

Considérant que le devis de l'opération est d'un montant total de 12 365.00 € HT,

Il convient d'ajuster le plan de financement comme suit :

		HT
Dépenses :		12 365,00 €
Fourniture et installation d'un columbarium 12 cases		12 365,00 €
Recettes :		12 365,00 €
CA Vichy Cté : solde du Fonds de Solidarité Territoriale	32,52%	4 021,45 €
Total subventions	32,52%	4 021,45 €
Autofinancement	67,48%	8 343,55 €
TOTAL	100,00%	12 365,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la CA Vichy Communauté au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour un montant de 4 021.45 € pour l'acquisition et l'installation d'un columbarium 12 cases, pour une dépense subventionnable de 12 365.00 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité. Délibération n°DCM005-11/06/2026.

10. Acquisition de matériels techniques : mise à jour du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°015 en date du 26 novembre 2025 portant sollicitations de financement pour les projets d'acquisitions de divers matériels pour les services techniques notamment.

Considérant le solde du Fonds de Solidarité Territorial porté par la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, d'un montant de 11 804,63 €,

Considérant la possibilité d'utiliser le FST pour des dépenses d'investissement, à raison de 50% maximum du montant restant à la charge de la commune, en respectant le seuil total des aides publiques à 80%,

Considérant l'attribution d'une subvention FST de 4 383.09 € par délibération du conseil communautaire en date du 30 avril 2026 pour une dépense subventionnable de 8 766.37 € HT,

Considérant l'ajustement à la hausse de la reprise du tracteur Amazone à 12 500 €, les acquisitions sont chiffrées pour un montant total de 10 322.48 € HT,

Il convient d'ajuster le plan de financement comme suit :

		HT
Dépenses :		10 322,48 €
tracteur tondeuse		16 300,00 €
reprise tracteur Amazone	-	12 500,00 €
Compresseur 50L		350,00 €
Combiné taille haie perche		800,00 €
Aspirateur de chantier		500,00 €
Echelle télescopique		300,00 €
Remplacement bâche grand barnum		236,58 €
Servante de garage		600,00 €
Cadran de l'horloge place Marcel Guillaumin		2 110,00 €
Sièges bureautiques pour l'accueil de la mairie		606,50 €
Ajout d'alarmes incendie à l'école Marcel Guillaumin		1 019,40 €
Recettes :		10 322,48 €
Vichy Communauté	42,46%	4 383,18 €
Total subventions	42,46%	4 383,18 €
Autofinancement	57,54%	5 939,30 €
TOTAL	100,00%	10 322,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès de la CA Vichy Communauté au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour un montant de 4 383.18 € pour l'acquisition de matériels pour le service technique, **pour une dépense subventionnable de 10 322.48 € HT**,

- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité. Délibération n°DCM006-11/06/2026.

11. Informations diverses :

- Bilan du printemps des artistes : beaucoup d'artistes ont exposé et proposé des ateliers (environ 35). Un public nombreux et varié avec les enfants de l'école, les personnes âgées de l'EPHAD, et un public jeune dans l'ensemble. Le spectacle de rue a eu beaucoup de succès.
- Cérémonie du 8 mai : Mme DEMAY souhaite revenir sur les communications faites sur les écharpes du Conseil Municipal des Enfants lors du défilé du 8 Mai.

12. Questions diverses : Néant.

Séance levée à 21h30.